

Rapport d'évaluation

Plan de réussite 2011-2015

Campus Notre-Dame-de-Foy

Septembre 2011

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Le plan de réussite 2011-2015 du Campus Notre-Dame-de-Foy a été adopté par le conseil d'administration de l'établissement le 14 décembre 2010. Il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 5 janvier 2011.

La Commission a évalué le plan de réussite du Collège lors de sa réunion tenue le 21 septembre 2011. Pour ce faire, elle en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

Présentation du plan

En avril 2010, le Campus Notre-Dame-de-Foy s'est doté d'un plan stratégique d'une durée de cinq ans. Peu de temps après (juin 2010), le Collège a réalisé l'autoévaluation de son plan de réussite 2004-2007 et a senti la nécessité d'harmoniser son nouveau plan de réussite au plan stratégique qui était le fruit d'une réflexion globale et récente. Il s'intègre donc à la première orientation du plan stratégique qui est d'offrir des programmes éducatifs de qualité.

L'élaboration du *Plan institutionnel de réussite 2011-2015* a été guidée par différentes composantes du Projet éducatif du Collège : développer la curiosité intellectuelle, développer l'autonomie dans le processus d'apprentissage, développer la persévérance et l'ardeur au travail, offrir une formation générale de qualité et promouvoir la maîtrise de la langue française. De plus, elle tient compte des opinions émises en octobre et novembre 2010 lors des consultations menées auprès de l'ensemble du personnel, tant par des questionnaires que des rencontres de la Commission des études, du Comité de régie interne et des professionnels. Outre ces consultations, le Collège a également considéré les opinions supplémentaires qui ont été exprimées, ainsi que de certaines études en liens avec les objectifs poursuivis.

Le Collège souligne que le nouveau plan de réussite marque un changement important par rapport au plan précédent. Il débute par un avant-propos qui décrit brièvement le contexte d'élaboration du plan. Ensuite, une introduction présente la structure du plan qui comprend cinq chapitres et une conclusion.

Évaluation du plan de réussite

L'efficacité potentielle

L'analyse des caractéristiques de la clientèle et des obstacles à la réussite

Afin d'élaborer son plan de réussite, le Collège s'est référé à son projet éducatif et sa nouvelle planification stratégique, sur certaines études ainsi que sur les diverses consultations qu'il a menées. À travers cette démarche, il n'a toutefois pas procédé à l'analyse approfondie des caractéristiques de sa clientèle au regard de la réussite. En effet, le nouveau plan ne cible pas les principaux obstacles à la réussite et ne fait pas état des données récentes sur les indicateurs de réussite. Afin de bien comprendre les facteurs affectant la réussite et la persévérance de ses étudiants et de déterminer les mesures les mieux adaptées, la Commission *suggère* au Collège d'approfondir l'analyse des caractéristiques de sa clientèle au regard de la réussite.

Les orientations¹ et les objectifs

Le *Plan institutionnel de réussite 2010-2015* comprend quatre orientations : une démarche d'amélioration continue de la qualité des services éducatifs, une culture d'innovations pédagogiques, une prise en compte de la formation continue et une culture d'évaluation. Neuf objectifs sont associés aux orientations et visent, notamment à asseoir le cheminement scolaire des étudiants sur une base solide et à soutenir les professeurs. Néanmoins, le libellé de certains objectifs porte à confusion. À titre d'exemple, « mandater l'équipe de la pédagogie et des programmes afin qu'elle donne une haute priorité à la mise en application du plan » et « produire un bilan annuel des actions réalisées et issues du plan », sont des éléments de la mise en œuvre du plan de réussite et de son suivi. Il en va de même pour l'objectif visant à « présenter, notamment à la Commission des études, un bilan institutionnel de réussite des actions réalisées et une présentation des taux actualisés reliés aux indicateurs du plan », qui est un élément du suivi des résultats. Afin de préciser les priorités du Collège en matière de réussite, qui se traduisent par le choix des objectifs, la Commission *suggère* au Collège d'établir un lien entre le choix des orientations et des objectifs de son plan, l'analyse des caractéristiques de sa clientèle et les obstacles à la réussite.

1. Les Collèges peuvent aussi utiliser d'autres termes comme thème, champ d'application ou axe d'intervention.

Par ailleurs, le Collège n'a, pour aucun de ses objectifs, déterminé les résultats attendus (cibles) pour chacun de ses objectifs. De plus, le plan comporte un chapitre énonçant les trois indicateurs retenus par le Collège : taux d'abandon, taux d'échecs et taux de réussite. Or, il s'agit d'indicateurs généraux qui seront utilisés pour l'ensemble des cours offerts en première année et qui ne permettront pas d'apprécier les résultats obtenus pour chacun des objectifs poursuivis. Compte tenu de ce qui précède, la Commission estime que le Collège ne pourra pas faire état des résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le plan. C'est pourquoi,

La Commission recommande au Campus Notre-Dame-de-Foy de préciser les résultats attendus et les indicateurs pour l'ensemble des objectifs de son plan de réussite.

Le mécanisme de mise en œuvre

Quelques moyens généraux sont inclus dans les objectifs du plan de réussite. La conclusion indique qu'au cours des six premiers mois de sa mise en application, en vue d'une prise en compte de l'ensemble des objectifs pendant quatre années scolaires complètes, le Collège élaborera un plan d'action. La Commission comprend que la mise en application du plan sera sous la responsabilité de l'équipe de la pédagogie et des programmes et que le suivi de la mise en œuvre s'effectuera à travers les bilans annuels des actions réalisées.

Le mécanisme de suivi des résultats

Le Collège prévoit réaliser un bilan du plan de réussite incluant une présentation des taux actualisés reliés aux indicateurs du plan 2010-2015. Il n'a cependant pas prévu de mécanisme lui permettant de réviser son plan en fonction des résultats obtenus et de l'actualiser, au besoin, ainsi que de préciser les responsabilités. Par conséquent, la Commission *suggère* au Collège de prévoir un mécanisme de suivi des résultats de son plan de réussite.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission estime que le plan de réussite du Campus Notre-Dame-de-Foy ne comprend pas tous les éléments essentiels pour en assurer l'efficacité. La Commission a recommandé au Collège de préciser les résultats attendus et les indicateurs pour l'ensemble des objectifs de son plan de réussite. De plus, elle lui a suggéré d'approfondir l'analyse des caractéristiques de sa clientèle au regard de la réussite, d'établir un lien entre le choix des orientations et des objectifs de son plan, l'analyse des caractéristiques de sa clientèle et les obstacles à la réussite, en plus de prévoir un mécanisme de suivi des résultats de son plan de réussite.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Michel Lauzière, président